

Fiche signalétique



Scellant instantané

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Scellant instantané
Utilisations	: Produits de toiture: Réparation de fuites.
Fournisseur/Fabriquant	: Techniseal 300, avenue Liberté Candiac, QC, Canada, J5R 6X1 Tel: (514) 523-2110 Toll free: 1-800-465-7325 Fax: (450) 633-3035
Date de validation	: 4/25/2016
Élaborée par	: IHS
En cas d'urgence	: CANUTEC (613) 996-6666

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide. [Aérosol.]
Couleur	: <input checked="" type="checkbox"/> Diverses
Odeur	: Asphalt.
<u>Vue d'ensemble des urgences</u>	
Mention d'avertissement	: DANGER!
Mentions de danger	: <input checked="" type="checkbox"/> INFLAMMABLE. NOCIF SI INHALÉ. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE D'EFFETS TÉRATOGENES - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER DES EFFETS TÉRATOGENES. RISQUE POSSIBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT - CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE POSSIBLE POUR LA REPRODUCTION - CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER DES EFFETS

NÉFASTES SUR LA REPRODUCTION CHEZ LES MÂLES, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE POSSIBLE POUR LA REPRODUCTION - CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LA REPRODUCTION CHEZ LES FEMELLES, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. CONTIENT UN PRODUIT POUVANT CAUSER DES EFFETS GÉNÉTIQUES TRANSMISSIBLES. AÉROSOL INFLAMMABLE.

- Précautions** : Ne pas percer le contenant, le jeter au feu, l'entreposer à des températures excédant 120°F (49°C) ou directement au soleil. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition durant une grossesse. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- Statut OSHA/HCS** : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
- Voies d'absorption** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
- Effets aigus potentiels sur la santé**
- Inhalation** : Toxique par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour les voies respiratoires.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.
- Peau** : Irritant pour la peau.
- Yeux** : Irritant pour les yeux.
- Effets chroniques potentiels sur la santé**
- Effets chroniques** : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Contient des substances pouvant causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Contient un produit pouvant causer des effets génétiques transmissibles.
- Tératogénicité** : Contient une substance qui peut provoquer des effets tératogènes.
- Effets sur le développement** : Contient une substance susceptible de causer des anomalies du développement.
- Effets sur la fertilité** : Contient une substance susceptible d'altérer la fertilité masculine, d'après des données obtenues sur des animaux. Contient une substance susceptible d'altérer la fertilité féminine, d'après des données obtenues sur des animaux.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, le système nerveux, le système reproducteur, foie, le système nerveux périphérique, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oreilles, oeil, cristallin ou cornée, testicules.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation :

Scellant instantané

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
irritation des voies respiratoires
toux
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

3. Composition/information sur les ingrédients

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Xylène	1330-20-7	0.1-1
Toluène	108-88-3	0.1-1
Hexane normal	110-54-3	0.1-1
Silice amorphe	7631-86-9	0.1-1
gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	0.1-1

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Xylène	1330-20-7	0.1-1
Toluène	108-88-3	0.1-1
Hexane normal	110-54-3	0.1-1
Silice amorphe	7631-86-9	0.1-1
gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	0.1-1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aérosol inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Utiliser des poudres chimiques ou du gaz carbonique. Composés halogénés.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

Scellant instantané

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement

Scellant instantané

dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Entreposage

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Xylène	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 434 mg/m³ 8 heures. STEL: 150 ppm 15 minutes. STEL: 651 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 435 mg/m³ 8 heures.</p>
Toluène	<p>OSHA PEL Z2 (États-Unis, 2/2013). TWA: 200 ppm 8 heures. CEIL: 300 ppm AMP: 500 ppm 10 minutes.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 100 ppm 10 heures. TWA: 375 mg/m³ 10 heures. STEL: 150 ppm 15 minutes. STEL: 560 mg/m³ 15 minutes.</p>
Hexane normal	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 50 ppm 10 heures. TWA: 180 mg/m³ 10 heures.</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). Absorbé par la peau. TWA: 50 ppm 8 heures.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 500 ppm 8 heures. TWA: 1800 mg/m³ 8 heures.</p>
Silice amorphe	<p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 6 mg/m³ 10 heures.</p>

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations
Xylène	US ACGIH 3/2015	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	AB 4/2009	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	BC 5/2015	100	-	-	150	-	-	-	-	-	
	ON 7/2015	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	QC 1/2014	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
Toluène	SK	-	-	100 PPM	-	-	150 PPM	-	-	-	
	US ACGIH 3/2015	20	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	50	188	-	-	-	-	-	-	-	[1]
	BC 5/2015	20	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 7/2015	20	-	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 1/2014	50	188	-	-	-	-	-	-	-	[1]

Scellant instantané

Hexane normal	SK	-	-	50	-	-	60	-	-	[1]
	US ACGIH 3/2015	50	-	PPM	-	-	PPM	-	-	[1]
	AB 4/2009	50	176	-	-	-	-	-	-	[1]
	BC 5/2015	20	-	-	-	-	-	-	-	[1]
	ON 7/2015	50	-	-	-	-	-	-	-	[1]
	QC 1/2014	50	176	-	-	-	-	-	-	[1]
	SK	-	-	50	-	-	62.5	-	-	[1]
				PPM			PPM			

[1]Absorbé par la peau.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Recommandé: Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

Scellant instantané

- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques.
Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

- État physique** : Liquide. [Aérosol.]
- Point d'éclair** : Vase clos: -90°C (-130°F)
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Couleur** : Diverses
- Odeur** : Asphalt.
- pH** : Non disponible.
- Point d'ébullition/condensation** : Non disponible.
- Point de fusion/congélation** : Non disponible.
- Densité relative** : 0.91
- Densité** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : > air
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- LogK_{ow}** : Non disponible.
- Remarques physico-chimiques** : Tension de vapeur (15.6°C (60°F)): <75 psi

10. Stabilité et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Éviter les températures >54.4°C (>130°F).
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Scellant instantané

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
 Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Données toxicologiques**Toxicité aiguë**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Xylène	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	5000 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>4200 mg/kg	-
Toluène	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	49 g/m ³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	8000 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	12400 mg/kg	-
Hexane normal	DL50 Cutané	Rat	12000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	636 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	48000 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	15840 mg/kg	-

Toxicité chronique

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Xylène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligramms	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	8 heures 60 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligramms	-
Toluène	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 Percent	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 milligramms	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligramms	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	500 milligramms	-
Hexane normal	Peau - Léger irritant	Cochon	-	24 heures 250 microliters	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 milligramms	-

Sensibilisant

Non disponible.

Cancérogénicité**Classification**

Scellant instantané

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
xylène	A4	3	-	-	-	-
Toluène	A4	3	-	-	-	-
Silice amorphe	-	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
xylène	Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte	48 heures
Toluène	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CE50 433 ppm Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Aiguë CE50 12500 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 11600 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus - Adulte	48 heures
Hexane normal Silice amorphe	Aiguë CE50 6000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 5500 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus kisutch - Fretin	96 heures
	Chronique NOEC 1000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Aiguë CL50 2500 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CE50 55.5 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Chronique NOEC 4.6 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Toluène	301C Biodégradabilité facile - Essai du MITI modifié (I)	100 % - 14 jours	-	-

13. Données sur l'élimination

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN1950	Aérosols	2.1	-		<p>Instructions de conditionnement</p> <p>Avion de passagers Limitation de quantité: 75 kg</p> <p>Avion cargo Limitation de quantité: 150 kg</p> <p>Dispositions particulières N82</p>
Classification pour le TMD	UN1950	AÉROSOLS	2.1	-		<p>Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.13-2.17 (Classe 2).</p> <p>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 1</p> <p>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers 75</p> <p>Dispositions particulières 80, 107</p>

Scellant instantané						
Classe IMDG	UN1950	AEROSOLS	2.1	-		Emergency schedules (EmS) F-D, S-U Special provisions 63, 190, 277, 327, 344, 959
Classe IATA-DGR	UN1950	Aerosols, inflammable	2.1	-		Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 75 kg Packaging instructions: 203 Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 150 kg Packaging instructions: 203 Limited Quantities - Passenger Aircraft Quantity limitation: 30 kg Packaging instructions: Y203 Special provisions A145, A167, A802

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations sur la réglementation

États-Unis

Classification HCS : Aérosol inflammable
Matières toxiques
Substance irritante
Cancérogène
Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis : **TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption**: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
SARA 302/304: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 311/312 Identification des dangers: Risques d'incendie, Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)
CWA (Clean Water Act) 307: Toluène
CWA (Clean Water Act) 311: xylène; Toluène
CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Référencé

SARA 313

Scellant instantané

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Xylène	1330-20-7	0.1-1
	Toluène	108-88-3	0.1-1
	Hexane normal	110-54-3	0.1-1
Avis du fournisseur	Xylène	1330-20-7	0.1-1
	Toluène	108-88-3	0.1-1
	Hexane normal	110-54-3	0.1-1

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: XYLENE; TOLUENE; HEXANE; AMORPHOUS SILICA
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Xylene mixed; Toluene; Hexane
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: XYLENES; BENZENE, DIMETHYL-; TOLUENE; BENZENE, METHYL-; n-HEXANE; HEXANE
- Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: BENZENE, DIMETHYL-; BENZENE, METHYL-; HEXANE; SILICA

Californie prop. 65

WARNING: This product contains a chemical known to the State of California to cause birth defects or other reproductive harm.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Toluène	Non.	Oui.	Non.	7000 microgram/jour (ingestion) 13000 microgram/jour (inhalation)

Canada

- SIMDUT (Canada)** : Classe B-5: Aérosol inflammable.
Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Xylène (tous les isomères); Toluène; n-Hexane
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Scellant instantané

- Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques de Taiwan: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire de Turquie: Indéterminé.
- Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

16. Autres informations

- Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : **INFLAMMABLE. NOCIF SI INHALÉ. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE D'EFFETS TÉRATOGENES - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER DES EFFETS TÉRATOGENES. RISQUE POSSIBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT - CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE POSSIBLE POUR LA REPRODUCTION - CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LA REPRODUCTION CHEZ LES MÂLES, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE POSSIBLE POUR LA REPRODUCTION - CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LA REPRODUCTION CHEZ LES FEMELLES, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. CONTIENT UN PRODUIT POUVANT**

Scellant instantané

CAUSER DES EFFETS GÉNÉTIQUES TRANSMISSIBLES. AÉROSOL
INFLAMMABLE.

Hazardous Material
Information System (États-
Unis)

Santé	*	2
Inflammabilité		4
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection
Association (États-Unis)



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Date d'édition : 4/25/2016

Date de publication : 5/23/2013

précédente

Version : 3

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.